



Compte Rendu du conseil d'école du 13 novembre 2017

Ecole Maternelle d'Hastignan

Présents :

Equipe Enseignante : Mme Céline LEPINEAU (Directrice, PS1), Mme Audrey COUVIDAT (PS2), Mme Sylvie GUICHARD (PS/MS3), Mme Frédérique GIRAUD (MS4), Mme Clothilde SOUZA (GS5) et Mme Claire DARRIEUTORT (GS5), Mme Sandrine JASINSKI(PS/GS6), Mme Nathalie LEBON (PS/GS7) et Mme Béatrice KERIBIN (PS/GS7), Mme Virginie MEYSSONIER (MS8), Mme Naima ZEKKARI (décharge de Mme LEPINEAU PS1).

Personnel Mairie : Mme Hanusse, Adjointe à l'accessibilité, à la prévention et à la santé, Représentante de la Municipalité pour l'école maternelle Hastignan, Mme Fanny LICOU, Directrice du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), Mme Chantal SACCHETTI (responsable de site scolaire)

Parents Elus API Hastignan : Mme Magali DAMOUR, Mme Julia VALLA, M. Benoit LIGAUT, M. Christophe BICHON, Mme Caroline LACOSTE, M. Eric LECOUSTRE

Préambule

La séance démarre par un tour de table permettant à chaque personne siégeant au conseil de se présenter.

1. Effectifs et organisation des classes rentrée 2017/2018.

- L'an passé : effectif de 207 élèves sur 8 classes
- Cette année : début d'année 227élèves, aujourd'hui effectif de 223 élèves sur 8 classes comprenant respectivement 28 PS (classe 1), 27 PS (classe 2), 12 PS + 14 MS (classe 3), 29 MS (classe 4), 28 GS (classe 5), 6 PS et 22 GS (classe 6), 5PS et 23 GS (classe 7) et 29 MS (classe 8).

Il y a deux récréations le matin. La première concerne les enfants de GS, la seconde les PS/MS.

La première à 10H15: PS/GS6-MS8-GS5- PS/MS7

La seconde à 11H00: PS1-PS2-MS4- PS/MS3

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'école. Chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer son autorité, en privilégiant l'engagement et la responsabilité de chacun. Il donne un fondement aux décisions que le directeur d'école peut être amené à prendre.

Le règlement intérieur a été préparé en amont par une large concertation de la communauté éducative. L'objectif est de créer les conditions d'une appropriation des dispositions qu'il contient, par toutes les parties.

Le règlement intérieur ayant déjà été modifié l'an dernier, le conseil des maîtres n'a pas jugé utile de le remodifier cette année.

Horaires :

Par rapport aux horaires du matin à respecter, certaines personnes continuent à arriver au moment où c'est l'heure de fermer le portail. C'est une ATSEM différente chaque jour qui s'occupe de l'ouverture et de la fermeture du portail. Elle est attendue au plus tôt dans sa classe par son enseignante et ses élèves. La directrice rappelle l'importance de respecter les horaires.

3. Réflexion sur les horaires si retour à 4 jours :

Les résultats de l'enquête sur le retour à 4 jours pour la rentrée 2018 sont

- favorable pour les parents (62%) résultats du questionnaire donné aux familles. Sur notre école 40% de participation, 63% pour le retour à la semaine de 4 jours.
- favorable pour les équipes enseignantes de la commune (12 écoles sur 13), à l'unanimité lors de notre conseil des maîtres.

Le conseil municipal du 13 décembre prochain donnera la décision de Monsieur le Maire. Selon sa décision et si changement il doit y avoir, nous devons anticiper car il y a un protocole à suivre et le calendrier est assez serré.

La commune consultera le conseil d'école avant le 15 mars afin de faire une proposition conjointe entre les différents partenaires des aménagements des horaires. La demande sera étudiée par l'IEN de circonscription puis validée par le DSDEN.

D'ores et déjà, il apparaît qu'une pause méridienne de deux heures est souhaitable suite à l'augmentation des effectifs de l'école. Des horaires décalés avec l'élémentaire pourraient également être envisagé mais il faut aussi tenir compte du collège et trouver un accord global. Il faut également s'assurer de la faisabilité du projet quant aux transports des élèves.

Concertation, confiance, intérêt de l'élève, intelligence collective doivent prévaloir dans ce projet.

NB : le conseil municipal du 13 décembre 2017 entérine le passage à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019.

4. Organisation de l'Aide Pédagogique Complémentaire (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires sont mises en place :

- Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages
- Pour une aide au travail personnel
- Pour une activité prévue par le projet d'école.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Dans notre école, les A.P.C. sont organisées pour certains élèves de moyenne section et de grande section, tous **les lundis de 15h45 à 16h45**. En début d'année, seulement les grandes sections sont concernées.

Les élèves sont répartis en petits groupes (3 enfants au maximum), sous la conduite d'une enseignante, ce qui constitue des conditions de travail particulièrement favorables à leurs progrès. Les parents concernés en sont informés. L'an dernier, cela a concerné une vingtaine d'élèves tout au long de l'année.

Le vendredi matin, Isabelle MARTIN, rééducatrice enseignante spécialisée, prend en charge un petit groupe d'élèves ou en individuel. Elle s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires (agitation, inhibition, passivité, inattention, opposition, difficultés relationnelles...). Elle utilise des supports non scolaires qui vont permettre à l'enfant de dépasser ces blocages pour pouvoir répondre aux exigences de l'école. Elle met en place un travail en collaboration étroite avec la famille.

5. Sécurité dans les écoles.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée- risque attentat** »

Lors de la réunion de rentrée le point a été abordé. Chacun doit être responsabilisé. Nous n'avons pas les moyens d'avoir du personnel au portail.

Au niveau de la réglementation, 3 points :

Le PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) existe depuis 2002 et a été mis à jour en 2015, avec le risque intrusion ajouté. Le PPMS a été présenté en Conseil d'école.

Signé et expliqué à tous les adultes de l'école. Le périscolaire en a connaissance, un exemplaire est disponible en gendarmerie et à la DSDEN.

Un exercice de confinement a été réalisé le 27 novembre.

En cas de confinement pour intrusion ou d'autres risques, les parents ne doivent pas venir chercher les enfants, ils doivent écouter la radio (fréquence affichée devant l'école et dans les cahiers).

Un visiophone a également été installé au portail du préau et au CLAE. Il est connecté à une tablette et à un dispositif scellé au mur du bureau de direction et du CLAE. Cela permet de voir la personne qui se présente au portail et de lui ouvrir à distance. Il n'est donc plus nécessaire d'être à portée de vue du portail pour ouvrir l'accès en toute sécurité.

Sécurité dans l'école au quotidien : un adulte à l'entrée de l'école à toutes les ouvertures et fermetures.

Le matin on rentre par le grand portail. Le midi l'aile droite sort par la classe et l'aile gauche par l'extérieur.

Les poussettes encombrant les couloirs et il a été convenu qu'elles doivent rester à l'entrée. C'est une mesure de sécurité si le couloir doit être dégagé rapidement. Les attroupements devant l'école sont interdits.

Les sorties scolaires sont autorisées.

Sécurité des écoles : il est rappelé l'existence d'un guide à l'intention des parents (téléchargeable sur eduscol).

6. La vie scolaire et les projets

1. La bibliothèque :

L'équipe enseignante remercie vivement les parents bénévoles qui participent à son bon fonctionnement.

La mairie prend désormais en charge l'abonnement à bibliothèque.

2. Noël :

Jeudi 14 décembre : Séance de cinéma à l'Entrepôt du Haillan, film Ernest et Célestine (les nuits magiques)

Jeudi 21 décembre : Passage du père Noël, goûter et porte ouverte avec exposition « le froid hivernal » confectionné par les classes.

Couleurs des décorations et dress code : **bleu-blanc-doré**.

3. Les projets et sorties :

- Sortie parc de Majolan de Blanquefort (budget mairie)
- Sortie maison de la nature à Gradignan (budget mairie)
- Spectacle de comptines pour toutes les PS le 21 novembre (budget mairie)
- Roller pour les GS de novembre à mars
- Piscine pour les GS de mars à juin
- Comité de lecture

4. Kermesse : vendredi 08 juin 2018

5. La coopérative scolaire :

L'école débute l'année avec un peu moins d'argent que l'an dernier. Achat de matériel et de produits d'arts plastiques collectifs.

Il s'agit de matériels spécifiques qui ne peuvent rentrer dans le marché mairie.

Des parents (Magali DAMOUR et Eric LECOUSTRE) ont vérifié et validé les comptes de l'an passé.

6. Projet d'école : validé par l'Inspectrice.

Thèmes : « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Améliorer l'écoute, l'attention et la mémorisation. »
Actions mises en place : utilisation des tablettes, cahier de comptines pour tout le cycle, ateliers de relaxation. Il est prévu du temps pour programmer nos actions.

7. Numérique

Le plan numérique III pour les écoles maternelles annoncé par Mme Le Moller l'an dernier a débuté.

Pour la phase d'expérimentation 2017/2018, les écoles maternelles de la Garenne et la nôtre avons été doté de matériel. Dans notre établissement nous nous partageons 18 tablettes et 3 écrans numériques interactifs. A la fin de l'année, un bilan sur leur utilité sera établi par l'équipe. Nous allons également avoir une formation pédagogique spécifique.

8. Informations complémentaires de la mairie :

Des travaux de plomberie ont été effectués dans les sanitaires durant les vacances de Toussaint suite à une fuite.
Conformément à la programmation des services techniques, l'égoutage est prévue 3fois/an sur tous les sites scolaires.
Panneau de signalisation de l'école au niveau de la piscine prévu au budget prévisionnel 2018.
Revêtement du sol vert sous le préau prévu au budget prévisionnel 2018.

7. TAP / APS / CLAE.

L'équipe périscolaire est constituée de la directrice du CLAE, de son adjointe (Laure), et des animateurs.

Jordan est un nouvel animateur qui remplace Cécile pendant son congé maternité.

La direction fonctionne en binôme, de sorte que le directeur ou son adjointe est toujours présent, matin et soir.

Effectifs moyens sur les temps périscolaires

- Pour l'APS du matin (7h-8h45) : 55 à 60 enfants,
- Pour les TAP (15h45-16h45 les lundis, mardis et jeudis) : 112 enfants, encadrés par les animateurs et ATSEMS,
- Pour l'APS du soir (16h45-19h les lundis, mardis et jeudis ; 15h45-19h le vendredi) : 80 enfants,
- Pour le repas du mercredi midi : 93 enfants,
- Le CLAE du mercredi après-midi : 65 enfants.

Les mallettes TAP sont en libre-service, il n'y a plus d'inscription comme l'an dernier. Les mallettes sont présentées aux enfants par les animateurs.

Les mallettes ne seront proposées aux petites sections seulement en janvier.

Pour info le CLAE a un téléphone (ligne identique à l'école) avec répondeur.

Rappel => **bien fermer le portail en quittant le CLAE pour la sécurité des enfants**

8. Point Restaurant Scolaire

190 à 200 enfants sur 2 services

1^{er} service : PS, MS => Service calme

2^{eme} service : MS et GS => service plus bruyant

Un chef de table (avec un calot) est nommé par table pour la chapoter et la gérer.

Le meilleur chef de table de la semaine porte un tablier la semaine suivante.

Il est rappelé aux enfants comme bien se tenir à table et de privilégier la fourchette plutôt que la cuillère.

Les effectifs du restaurant scolaire sont communiqués tous les jours à 09H30 à la cuisine centrale. Les parents ayant oubliés de remplir les feuilles d'émargement doivent appeler l'école le plus tôt possible pour ajout de leur enfant.

Fin du conseil d'école

Le prochain conseil d'école est fixé au 1 février 2018 à 17H30.

– Information diverses de l'API Hastignan aux parents –

1. Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

Les résultats des élections de parents d'élèves sont rappelés (428 inscrits). Le taux de participation aux élections était de 46,03 %. L'API Hastignan a obtenu 8 sièges. Les parents ayants tenus le bureau de vote sont remerciés.

428 inscrits 197 votants 20 Nuls/blancs 177 suffrages	<u>API Hastignan</u> -8 titulaires : Eric LECOUSTRE Caroline LACOSTE Magali DAMOUR Benoît LIGAULT Aurélie LARRUE Arnaud FAGET Isabelle LAPOIRE Cécile FASSINO	-8 suppléants : Emilie BASTIANINI Armelle LANUC Sandrine PAIROUX Aude SARAZIN Marc JAMAIN Julia VALLA Mathieu SAU Christophe BICHON
--	---	---

Vous pouvez retrouver nos coordonnées à l'affichage de l'école ou sur notre site internet. N'hésitez pas à nous contacter pour tout sujet relatif à l'école. Vous pouvez également retrouver la liste de nos représentants en primaire, au nombre de 14 (7 titulaires et 7 suppléants), sur notre site internet.

2. Collecte des fournitures scolaires pour les écoles des Antilles (en partenariat avec Avenir Soualiga) :

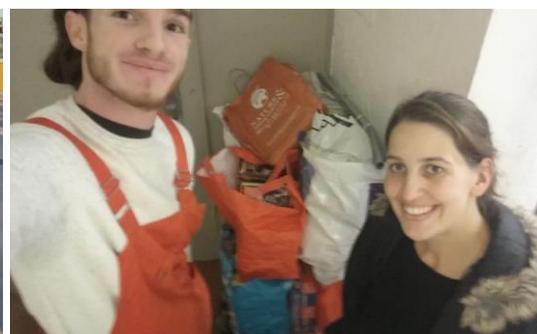
Nous vous remercions infiniment pour votre participation à la collecte de matériel scolaire pour les écoles de Saint-Martin. Nous avons été très touchés par votre soutien à cette action de solidarité qui nous tenait à cœur. Merci aux enfants qui ont partagé des crayons ou des livres, aux parents et familles qui ont offerts beaucoup de matériel, aux enseignants/directrices qui ont aidé à réaliser la collecte et qui ont soutenu cette initiative. Grâce à votre générosité, ce ne sont pas moins de 2 gros chariots de fournitures qui ont été livrés dès samedi 18 novembre à Avenir Soualiga pour être acheminés vers les Antilles. Vous trouverez quelques photos ci-dessous du matériel collecté...



Collecte variée



2 caddys bien remplis !



Livraison à « Avenir Soualiga »,
Merci à tous !

Pour plus d'informations, visitez régulièrement www.api-hastignan.fr